

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 404

24 février 2009

SOMMAIRE

Alexandre Holding S.à.r.l.	19367	Mediatrade S.A.	19366
An der Gewann S.C.I.	19348	MH Germany Property XVII S.à r.l.	19362
Arvo Investment Holdings S.à r.l.	19392	Multi-Projects S.A.	19392
Cerinco S.A.	19386	Norbert KELLER A.G.	19383
Circle Capital Group S.A.	19385	OPT...IN S.à.r.l.	19368
Circle Capital Group S.A.	19386	RCP Germany S.à r.l.	19368
Collonge Investments S.à r.l.	19365	RCP (Lux) Holdings S.à r.l.	19364
Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.	19386	Shipping Investment Trading Company Li- mited - Luxembourg Branch	19349
Dammusi S.A.	19367	Shipping Investment Trading Company Li- mited - Luxembourg Branch	19346
Damro Technology S.à r.l.	19368	Sky One	19372
Dover Luxembourg Finance Sarl	19367	Société Immobilière Demy Cars	19361
Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à.r.l.	19392	Société Immobilière Demy Cars	19362
Even Investments S.à r.l.	19354	Swiss Finance & Property Management ..	19378
Fifty Four S.A.	19387	Sylvagri Consult S.à r.l.	19366
Financière d'Investissement Technologi- que S.A.	19349	Taïga Computer Europe S.A.	19349
Finarom Holding S.A.	19382	Trada Holding SA	19349
Foncière Avenir S.A.	19390	Trada Holding SA	19349
Grid Architectes S.à.r.l.	19368	Usiminas International S.à r.l.	19387
Hellas Participations (Luxembourg) S.A.	19346	Varius (Conseil) S.A.	19371
Holding Six S.A.H.	19392	Vence S.A.	19369
I.W.T.	19369	Victor Hugo 2 S.à r.l.	19385
Kanoba S.A.	19367	Villeurbanne PropCo S.à r.l.	19369
Kinkade Real Estate	19382	Vip Promotions S.A.	19364
Knauf Center Pommerlach S.A.	19365	Vip Promotions S.A.	19364
Lorupe Holding S.A.	19391	Vip Promotions S.A.	19364
Lovex International S.A.	19382	Voyages Demy Schandeler s.à r.l. et Cie s.e.c.s.	19353
Lovex International S.A.	19385	Willingen S.A.	19372
M.C.M., Metal Concept et Machine SA ...	19381		

Shipping Investment Trading Company Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que le autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009017808/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03121. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Hellas Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 106.169.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of December,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg

There appeared:

ORANOM HOLDINGS LIMITED, a company organized under the laws of Cyprus with registered office in Annis Komninis 29A, P.C. 1061, Nicosia (Cyprus),

here represented by Charles KRIER, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on December 19, 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities.

Which appearing party, here represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

- that HELLAS PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, with registered office in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.169 (hereinafter "the Company") has been constituted pursuant to a deed of Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on February 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 592 of June 20, 2005. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on February 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1037 of May 27, 2006;

- that the corporate capital is established at six hundred thousand euro (EUR 600,000) represented by sixty thousand (60,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each;

- that it is the sole shareholder of the Company;

- that, in its capacity as sole shareholder of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the interim balance sheet of the Company as at December 15, 2008, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the Company's directors are hereby granted full discharge with respect to their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party's proxy holder and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party's proxy holder, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Follows the german version:

Im Jahre zweitausend acht, am dreiundzwanzigsten Dezember,
Vor dem Notar Paul FRIEDERS, mit dem Amtssitz in Luxembourg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ORANOM HOLDINGS LIMITED, eine Gesellschaft zypriotischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Annis Komnini 29A, P.C. 1061, Nicosia (Zypern),

vertreten durch Charles KRIER, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 19. Dezember 2008.

Die besagte Vollmacht wird nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vertreter und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde verbleiben, um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- Dass die Aktiengesellschaft HELLAS PARTICIPATIONS (LUXEMBOURG) S.A., mit dem Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 69, Boulevard de la Pétrusse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 106.169 (nachstehend die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie, am 15. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 592 vom 20. Juni 2005. Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 20. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1037 vom 27. Mai 2006.

- Dass das Gesellschaftskapital EUR 600.000,- (sechshunderttausend Euro) beträgt, eingeteilt in 60.000 (sechzigtausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro);

- Dass die erschienene Partei inzwischen alleiniger Eigentümer sämtlicher Aktien geworden ist;

- Dass die erschienene Partei, in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionär die vorzeitige und sofortige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation erklärt;

- Dass der Alleinaktionär, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft und gemäß der Zwischenbilanz der Gesellschaft vom 15. Dezember 2008 erklärt, dass alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft, mitgerechnet die Verbindlichkeiten der Liquidation, bezahlt oder eingezahlt sind;

- Dass die Tätigkeiten der Gesellschaft eingestellt wurden;

- Dass dem Alleinaktionär folglich das Gesamtvermögen übertragen wurde und dieser sich verpflichtet, alle und jede Verbindlichkeit der beendeten Gesellschaft auszugleichen;

- Dass somit die Liquidation der Gesellschaft als erreicht und abgeschlossen angesehen wird;

- Dass den Vorstandsmitgliedern volle Entlastung für ihre jeweiligen Pflichten erteilt wird;

- Dass die Vernichtung aller ausgegebenen Aktien ausgeführt werden soll;

- Dass alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft für die gesetzlich vorgesehene Dauer von fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt werden sollen.

Der Inhaber einer Kopie der gegenwärtigen Urkunde gilt hinsichtlich der gesetzmäßigen Veröffentlichung und Registrierung als bevollmächtigt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen des Vertreters der oben erschienenen Partei auf Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen desgleichen Vertreters der oben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung massgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Person gemeinsam mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Ch. Krier, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 janvier 2009. Relation: LAC / 2009 / 131. Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 22. Januar 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009014224/212/101.

(090013659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

An der Gewann S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9676 Noertrange, 54, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 2.970.

L'an deux mille huit, le onze décembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Pierre Philippe SCHILLING, architecte, né à Wiltz, le 17 mai 1948, matricule 1948 05 17 132, divorcé, demeurant à L-9676 Noertrange, 54, Hauptstrooss,

2.- Mademoiselle Carole SCHILLING, esthéticienne, née à Ottignies (Belgique), le 6 avril 1978, matricule 1978 04 06 200, célibataire, demeurant à B-1342 Limelette Ottignies-L.-L.,-Neuve, 12, avenue des Genêts,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre SCHILLING, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2008,

3.- Madame Laurence SCHILLING, employée comptable, née à Ottignies (Belgique), le 25 juin 1979, matricule 1979 06 25 164, épouse de Monsieur Nordin OUAKLANI, demeurant à B-1470 Bousval, 64, rue du Château,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre SCHILLING, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2008,

4. - Monsieur Nicolas SCHILLING, commercial, né à Ottignies (Belgique), le 29 janvier 1981, matricule 1981 01 29 193, célibataire, demeurant à B-1342 Limelette Ottignies-L.-L.,-Neuve, 12, avenue des Genêts,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre SCHILLING, ci-avant nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2008,

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant sont demeurées annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants sub 1. à 4. sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière "AN DER GEWANN S.C.I." avec siège social à L-9676 Noertrange, 54, Hauptstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C du 1^{er} mars 2003 numéro 223.

Unique résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. La société a pour objet l'acquisition, la mise en location, la gestion, la mise en valeur d'un ou de plusieurs terrains et d'immeubles, la réalisation et la vente de projets immobiliers, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, accorder à ses associés tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents dix euros (€ 810,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Schilling, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2008, LAC / 2008 / 50151. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009017820/202/46.

(090018021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

Shipping Investment Trading Company Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.888.

Le Bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009017810/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Trada Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 67.858.

Extrait de démission portant à publication

M. Jean-Pierre HIGUET, demeurant L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société TRADA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67858 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

M. Jean-Pierre HIGUET.

Référence de publication: 2009017811/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Trada Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 67.858.

Extrait de démission portant à publication

M. Stéphane BIVER, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société TRADA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67858 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse.

M. Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2009017814/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Financière d'Investissement Technologique S.A., Société Anonyme,
(anc. Taïga Computer Europe S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 90.714.

L'an deux mille huit,
le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de "TAÏGA COMPUTER EUROPE S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 31 décembre 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 170 du 18 février 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié daté du 29 août 2006, lequel acte fut publié au Mémorial le 14 novembre 2006, sous le numéro 2119 et page 101711.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adriano CASTROVINCI, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de "TAÏGA COMPUTER EUROPE S.A." en celle de "Financière d'Investissement Technologique S.A." et modification afférente de l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société;

2.- Modification de l'objet social et concomitamment l'article quatre (4) des statuts de la Société de sorte que cet article quatre (4) ait désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le négoce de matériel informatique et électronique, la fabrication, l'étude et la réalisation de matériel électrique, électronique, mécanique et informatique ainsi que la sous-traitance pour de tels matériels.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."

3.- Modifications des articles six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), onze (11), douze (12), et seize (16) des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter.

4.- Décision de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société par l'introduction d'un nouvel alinéa stipulant au cas où la Société ne dispose que d'un actionnaire unique, la Société est gérée par un un seul administrateur, lequel article SIX (6) aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. " La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi."

5.- Modification de l'article SEPT (7) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 7. "Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

6.- Modification de l'article HUIT (8) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 8. "Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

7.- Modification de l'article NEUF (9) des statuts de la Société pour lui donner le libellé suivant:

Art. 9. "Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire."

8.- Modification de l'article ONZE (11) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

9.- Modification de l'article DOUZE (12) des statuts de la Société quant à l'engagement de la Société au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, lequel article DOUZE (12) sera désormais rédigé comme suit:

Art. 12. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

10.- Modification de l'article SEIZE (16) des statuts de la Société en remplaçant "un cinquième" par "un dixième" et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article SEIZE (16) sera dorénavant libellé comme suit:

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

11.- Révocation immédiate avec décharge de Messieurs René PRADIER et de Damien PRADIER de leurs mandats d'administrateurs de la Société.

12.- Confirmation dès lors de Monsieur Pierre PRADIER, en tant qu'administrateur actuel et dorénavant unique de la Société, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique ou son mandataire et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée.

IV) La présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend acte des constatations et résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "TAÏGA COMPUTER EUROPE S.A." en celle de "Financière d'Investissement Technologique S.A." et de modifier en conséquence l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société de sorte que cet article premier (1^{er}) se lise désormais comme suit:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Financière d'Investissement Technologique S.A."."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et concomitamment l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, de sorte que cet article QUATRE (4) ait désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le négoce de matériel informatique et électronique, la fabrication, l'étude et la réalisation de matériel électrique, électronique, mécanique et informatique ainsi que la sous-traitance pour de tels matériels.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier les articles six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, visant le cas qu'une société ne dispose qu'un seul actionnaire, les modifications suivantes aux statuts sont à apporter.

Les articles six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la Loi."

Art. 7. "Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

Art. 8. "Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante."

Art. 9. "Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire."

Art. 11. "Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix."

Art. 12. "Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

Art. 16. "Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat et conformément à l'article six (6) présentement modifié des statuts de la Société, Monsieur René PRADIER, et Monsieur Damien PRADIER, de leurs mandats d'administrateurs de la Société et leur octroyer de même décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leurs mandats d'administrateurs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, suite à ces deux démissions précitées, de ne pas pourvoir les postes des administrateurs devenus vacants et décide dès lors de confirmer Monsieur Pierre PRADIER, en tant qu'administrateur actuel et dorénavant unique de la Société, son mandat devant se terminer à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en mai 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.J. SCHERER, B.D. KLAPP, A. CASTROVINCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15886. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019071/239/207.

(090019572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Voyages Demy Schandeler s.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 22.712.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 janvier 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009017815/225/13.

(090016997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Trada Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 67.858.

Extrait de démission portant à publication

M. Clive GODFREY, demeurant L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société TRADA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67858 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 boulevard de la Pétrusse.

M. Clive GODFREY.

Référence de publication: 2009017812/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.994.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of december.

Before us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America,

being the holder of forty-four thousand one hundred and eighty-six (44,186) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 16 December 2008;

2) WP (Bermuda) IX PE Two Ltd, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

being the holder of ten thousand four hundred and seventy-seven (10,477) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in New York, on 16 December 2008;

3) Warburg Pincus (Bermuda) Private Equity IX, L.P., a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

being the holder of thirty-six thousand five hundred and fifty-three (36,553) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy, given in New York, on 16 December 2008;

4) Fourth Cinven Fund (N°2) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of eighteen thousand five hundred seven (18,507) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

5) Fourth Cinven Fund (N°4) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of seventeen thousand five hundred and ten (17,510) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

6) Fourth Cinven Fund (N°1) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of seventeen thousand seven hundred and thirty-seven (17,737) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

7) Fourth Cinven Fund (N°3-VCOC) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of eighteen thousand three hundred and forty-eight (18,348) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

8) Fourth Cinven Fund (UBTI) LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of United Kingdom, acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH 3 9 BY, United Kingdom,

being the holder of nine thousand eight hundred and fifty (9,850) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

9) Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, a partnership established and existing under the laws of England, acting by its Partner, CIP (IV) Nominees Limited, with a place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom,

being the holder of nine hundred one (901) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

10) Fourth Cinven (MACIF), Limited Partnership, a limited partnership company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, with registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, acting by its General Partner CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY a Scottish Limited Partnership company with a Trade and Companies' Registration number 5625 and acting by its General Partner Cinven Capital Management (IV) Limited, a Scottish Limited company with a Trade and Companies Registration number 292128, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, United Kingdom,

being the holder of two hundred and fifty-eight (258) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

11) Fourth Cinven Fund FCPR, a French fonds commun de placement à risques provided for in Article L.214-37 of the French Monetary and Financial Code, managed by Cinven SA authorised by the Autorité des marchés financiers (the AMF) under the number GP07000004 with registered office at 4, Square Edouard VII, 75009 Paris and registered with the Company Registry of Paris under the number B 424 123 487,

being the holder of eight thousand one hundred five (8,105) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in Paris, on 16 December 2008;

12) Dutch Cable Limited Partnership, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its General Partner Dutch Cable General Partner Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands with registered office at PO Box 309 GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman Islands,

being the holder of forty-seven thousand three hundred and twenty-six (47,326) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy, given in New York, on 16 December;

13) A.S.F. Co-Investment Partners III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware with registered office at Portfolio Advisors LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien Connecticut, 06820, USA,

being the holder of one thousand one hundred and four (1,104) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

14) Performance Direct Investments II, L.P., a limited partnership with registered office at Performance Equity Management LLC, 2 Pickwick Plaza, Suite 310, Greenwich, CT 06830-5424, USA,

being the holder of one thousand one hundred and sixty-one (1,161) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

15) Goldman Sachs Private Equity Partners 2002 - Direct Investment Fund, L.P., a limited partnership with registered office at 32 Old Slip, 9th Floor, New York, NY 10005, USA,

being the holder of one hundred and forty-three (143) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

16) Goldman Sachs Private Equity Partners 2004 - Direct Investment Fund L.P., a limited partnership with registered office at 32 Old Slip, 9th Floor, New York, NY 10005, USA,

being the holder of two hundred and sixty-five (265) shares,

here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

17) Goldman Sachs Private Equity Partners 2005 - Direct Investment Fund, L.P., a limited partnership with registered office at 32 Old Slip, 9th Floor, New York, NY 10005, USA,

being the holder of four hundred and seventy (470) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

18) HarbourVest International Private Equity Partners V - Direct Fund, L.P., a limited partnership whose principal place of business is at One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, USA,

being the holder of one thousand four hundred and seventy-one (1,471) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

19) HarbourVest Partners 2004 Direct Fund, L.P., a limited partnership whose principal place of business is at One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, USA,

being the holder of five hundred and eighty-eight (588) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

20) Adams Street 2006 Direct Fund, L.P., a limited partnership with registered office at Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, USA,

being the holder of two hundred and forty-seven (247) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

21) Adams Street Direct Co-Investment Fund, L.P., a limited partnership with registered office at Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, USA,

being the holder of one thousand six hundred and eighty-eight (1,688) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

22) Adams Street 2007 Direct Fund, L.P., a limited partnership with registered office at Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, USA,

being the holder of two hundred and seventy-one (271) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

23) GEAM International Private Equity Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware with registered office at GE Asset Management Incorporated, 301 Summer Street, P.O. Box 7900, Stamford, CT 06904, USA,

being the holder of three thousand six hundred and seventy-nine (3,679) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy given in

24) Strategic Co-Investment Partners, L.P., a limited partnership with registered office at 315 South Dupont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, USA,

being the holder of three thousand six hundred and seventy-nine (3,679) shares,
here represented by Ms. Inken Müller, prenamed, by virtue of a proxy, given in

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the members of "Even Investments S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115994, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 25 April 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 5 July 2006, number 1300. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 11 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1156, on 14 June 2006.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend the statutory authorisation to sign for the Company.
2. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company.
3. Decision to change the category of the managers currently being Class A Managers into Class B Managers and to change the category of the managers currently being Class B Managers into Class A Managers.
4. Miscellaneous.

Then the general meeting of members, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of members resolves to modify the statutory authorisation to sign for the Company so that, in case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with the signature of any Class B manager.

Second resolution

As a consequence of such modifications, the general meeting of members resolves to amend the first four paragraphs of article 7 of the articles of association of the Company, so that they shall henceforth reads as follows:

" **Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be members. In case of several managers, there shall be two classes of managers: Class A managers and Class B managers. The managers are appointed by the general meeting of members which sets the terms of their office. They may be dismissed freely at any time by the members.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A manager together with the signature of any Class B manager.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers and the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders."

Third resolution

The general meeting of members resolves to change the category of the managers currently being Class A Managers into Class B Managers, and to change the category of the managers currently being Class B Managers into Class A Managers so that the Board of Managers is henceforth composed as follows:

- Ms. Bénédicte HERLINVAUX, Class A Manager;
- Ms. Danièle ARENDT-MICHELS, Class A Manager;
- Mr. David BARKER, Class A Manager;
- Ms. Ute BRÄUER, Class B Manager;
- Mr. Timothy Curt, Class B Manager; and
- Ms. Tara O'NEILL, Class B Manager.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the persons appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-septième décembre.

Par devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

détenant quarante-quatre mille cent quatre-vingt-six (44,186) parts sociales,

ici représenté par Mademoiselle Inken Müller, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 16 décembre 2008;

2) WP (Bermuda) IX PE Two Ltd, un limited partnership constitué et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, les Bermudes,

détenant dix mille quatre cent soixante-dix-sept (10,477) parts sociales,

ici représenté par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 16 décembre 2008;

3) Warburg Pincus (Bermuda) Private Equity IX, L.P, une société constituée et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, les Bermudes,

détenant trente-six mille cinq cent cinquante-trois (36,553) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 16 décembre 2008;

4) Fourth Cinven Fund (N°2) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant dix-huit mille cinq cent sept (18,507) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

5) Fourth Cinven Fund (N°4) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un centre d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant dix-sept mille cinq cent dix (17,510) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

6) Fourth Cinven Fund (N°1) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un adresse d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant dix-sept mille sept cent trente-sept (17,737) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

7) Fourth Cinven Fund (N°3-VCOG) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un adresse d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant dix-huit mille trois cent quarante-huit (18,348) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

8) Fourth Cinven Fund (UBTI) LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, agissant par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LP, ayant un adresse d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7 AG, agissant lui-même par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) LTD, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant neuf mille huit cent cinquante (9,850) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

9) Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership, un partnership établi et existant selon les lois d'Angleterre, agissant par son Partner, CIP (IV) Nominees Limited, ayant un adresse d'activité à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni,

détenant neuf cent une (901) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

10) Fourth Cinven (MACIF), Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, un limited partnership écossais enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 5625 et agissant par son General Partner Cinven Capital Management (IV) Limited, une limited company écossaise, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 292128, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH 3 9 BY, Royaume-Uni,

détenant deux cent-cinquante-huit (258) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

11) Fourth Cinven Fund FCPR, un fonds commun de placement à risques français tel que prévu par l'article L.214-37 du Code Monétaire et Financier français, géré par Cinven SA, autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro GP07000004 ayant son siège social au 4, Square Edouard VII, 75009 Paris et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 424 123 487,

détenant huit mille cent cinq (8,105) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 16 décembre 2008;

12) Dutch Cable Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, agissant par son General Partner Dutch Cable General Partner Limited, une limited company constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman,

détenant de quarante-sept mille trois cent vingt-six (47,326) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 16 décembre 2008;

13) A.S.F. Co-Investment Partners III, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social à Portfolio Advisors LLC, 9 Old Kings Highway South, Darien Connecticut, 06820, Etats-Unis d'Amérique,

détenant mille cent quatre (1,104) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à
14) Performance Direct Investments II, L.P., un limited partnership ayant son siège social à Performance Equity Management LLC, 2 Pickwick Plaza, Suite 310, Greenwich, CT 06830-5424, Etats-Unis d'Amérique,

détenant mille cent soixante et une (1,161) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

15) Goldman Sachs Private Equity Partners 2002 - Direct Investment Fund, L.P., un limited partnership ayant son siège social à 32 Old Slip, 9th Floor, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique,

détenant cent quarante-trois (143) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

16) Goldman Sachs Private Equity Partners 2004 - Direct Investment Fund L.P., un limited partnership ayant son siège social à 32 Old Slip, 9th Floor, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent soixante cinq (265) parts sociales,

ici représentée par Mlle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à;

17) Goldman Sachs Private Equity Partners 2005 - Direct Investment Fund, L.P., un limited partnership ayant son siège social à 32 Old Slip, 9th Floor, New York, NY 10005, Etats-Unis d'Amérique,

détenant quatre cent soixante-dix (470) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

18) HarbourVest International Private Equity Partners V - Direct Fund, L.P., un limited partnership ayant son principal centre d'activité à One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, Etats-Unis d'Amérique,

détenant mille quatre cent soixante et onze (1,471) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

19) HarbourVest Partners 2004 Direct Fund, L.P., un limited partnership ayant son principal centre d'activité à One Financial Center, Boston, Massachusetts 02111, Etats-Unis d'Amérique,

détenant cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

20) Adams Street 2006 Direct Fund, L.P., un limited partnership ayant son principal centre d'activité à Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent quarante-sept (247) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

21) Adams Street Direct Co-Investment Fund, L.P., un limited partnership ayant son principal centre d'activité à Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, Etats-Unis d'Amérique,

détenant mille six cent quatre-vingt-huit (1,688) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

22) Adams Street 2007 Direct Fund, L.P., un limited partnership ayant son principal centre d'activité à Adams Street Partners LLC, One North Wacker Dr., Suite 2200, Chicago, IL 60606-2807, Etats-Unis d'Amérique,

détenant deux cent soixante et onze (271) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

23) GEAM International Private Equity Fund, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les loi du Delaware, ayant son siège social à GE Asset Management Incorporated, 301 Summer Street, P.O. Box 7900, Stamford, CT 06904, Etats-Unis d'Amérique,

détenant trois mille six cent soixante dix-neuf (3,679) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

24) Strategic Co-Investment Partners, L.P., un limited partnership ayant son siège social à 315 South Dupont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

détenant trois mille six cent soixante-dix neuf (3,679) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Inken Müller, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de "Even Investments S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115994, ayant son siège social au 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1300, le 5 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1156, le 14 juin 2006.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier l'autorisation statutaire de signature au nom de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société.
3. Décision de changer la catégorie des gérants étant actuellement Gérants de Catégorie A en Gérants de Catégorie B et de changer la catégorie des gérants étant actuellement les Gérants de Catégorie B en Gérants de Catégorie A.
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'autorisation statutaire de signature au nom de la Société, de sorte qu'en cas de pluralité de gérants, la Société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec la signature de tout Gérant de Catégorie B.

Deuxième résolution

A la suite de ces modifications, l'assemblée générale des associés décide de modifier les quatre premiers paragraphes de l'article 7 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, il y aura deux catégories de gérants: les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils pourront être révoqués librement à tout moment par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec la signature de tout Gérant de Catégorie B.

Lorsqu'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès verbaux du conseil de gérance et des assemblées d'associés."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de changer la catégorie des gérants étant actuellement Gérants de Catégorie A en Gérants de Catégorie B et de changer la catégorie des gérants étant actuellement les Gérants de Catégorie B en Gérants de Catégorie A de sorte que le Conseil de Gérance est dorénavant composé comme suit:

- Madame Bénédicte HERLINVAUX, Gérante de Catégorie A;
- Madame Danièle ARENDT-MICHELS, Gérante de Catégorie A;
- Monsieur David BARKER, Gérant de Catégorie A;
- Madame Ute BRÄUER, Gérante de Catégorie B;
- Monsieur Timothy Curt, Gérant de Catégorie B; et
- Madame Tara O'NEILL, Gérante de Catégorie B .

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: I. MÜLLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52499. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019085/242/365.

(090019839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Société Immobilière Demy Cars, Société Civile.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg E 1.335.

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1 - Monsieur Aloyse SCHANDELER, entrepreneur d'autobus et son épouse Madame Béatrice MULLER, sans état, demeurant ensemble à Eischen, 22, Cité Bettenwies,

2 - Monsieur Norbert SCHANDELER, entrepreneur d'autobus, demeurant à Keispelt, 20, rue de Kehlen,

3 - Monsieur Laurent SCHANDELER, gérant de société, né à Luxembourg le 28 juillet 1968, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen,

4 - Madame Nadine SCHANDELER, chargé de direction, née à Luxembourg le 12 août 1965, demeurant à L-8295 Keispelt, 10, rue de Kehlen.

Les comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution ci-après relaté qu'ils détiennent ensemble toutes les 900 parts de la société civile société immobilière DEMY CARS, dont le siège est à Keispelt, 22, rue de Kehlen,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 1989, publié au Mémorial C numéro 389 de l'année 1989, page 18.649, immatriculée au R.C.S.L. sous le numéro E 1.335,

et après avoir déclaré que ledit acte de constitution n'a subi aucune modification à ce jour, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Souscription des parts sociales

En suite du décès de feu Monsieur Joseph SCHANDELER, survenu à Keispelt le 30 avril 2008, les 300 parts détenues par lui dans la société ont été transmises à ses deux enfants, Nadine et Laurent les SCHANDELER, préqualifiés et ici présents, chacun pour la moitié.

Les parts de la société sont désormais détenues comme suit:

- Monsieur Aloyse SCHANDELER et son épouse Mme Béatrice MULLER	300 parts sociales
- Monsieur Norbert SCHANDELER	300 parts sociales
- Monsieur Laurent SCHANDELER	150 parts sociales
- Madame Nadine SCHANDELER	150 parts sociales

Capital:

Les associés profitent de la présente assemblée pour convertir le capital en Euros, de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

"Le capital social est fixé à deux cent trente-quatre mille deux cent cinquante-neuf Euros et trente-huit cents (€ 234.259,38).

Objet social

L'objet de la société est étendu de sorte que l'article 1^{er} des statuts sera désormais libellé comme suit:

«**Art. 1^{er}**. La société, qui est une société civile immobilière, a pour objet l'acquisition, la vente, la location, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, revente, échange, lotissement, remembrement, construction et de toute autre manière d'un patrimoine immobilier propre, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement soit indirectement la réalisation de cet objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer, se porter caution réelle ou personnelle au profit de tous tiers, y compris ses associés.»

Gérance:

Le décès de Monsieur Joseph SCHANDELER, survenu à Keispelt le 30 avril 2008, a mis fin à son mandat de gérant.

Sont nommés gérants:

- Monsieur Laurent SCHANDELER, gérant de société, né à Luxembourg le 28 juillet 1968, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen,

- Madame Nadine SCHANDELER, chargé de direction, née à Luxembourg le 12 août 1965, demeurant à L-8295 Keispelt, 10, rue de Kehlen.

Pouvoir de signature:

Il sera ajouté un troisième alinéa à l'article onze (11) des statuts comme suit:

«Les actes de vente, d'achat, d'hypothèque d'immeubles devront être signés par au moins trois gérants, tant que le nombre total des gérants sera supérieur à trois.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schandeler, B. Muller, N. Schandeler, L. Schandeler, N. Schandeler, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2008. Relation: CAP/2008/4000. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial.

Capellen, le 9 janvier 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009017817/225/66.

(090016986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Société Immobilière Demy Cars, Société Civile.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg E 1.335.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 23 décembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29 janvier 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009017821/225/13.

(090017592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2009.

MH Germany Property XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.290.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the sixth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of the Company MANSFORD GERMANY S. à R.L., with registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XVII S. à R.L.", having its head office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 128.290, has been incorporated by deed enacted on the 21st of May 2007, published in the Mémorial C number 1460 of the 14th of July 2007.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "MH Germany Property XVII S. à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "MH Germany Property XVII S. à R.L.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société MANSFORD GERMANY S. à R.L., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XVII S. à R.L.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.290, a été constituée suivant acte reçu le 21 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1460 du 14 juillet 2007.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "MH Germany Property XVII S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "MH Germany Property XVII S. à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 12 novembre 2008. Relation LAC/2008/45401. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018937/211/83.

(090019528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Vip Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 04/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017824/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05112. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Vip Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.944.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017825/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05134. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Vip Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.944.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009017826/2546/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05130. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

RCP (Lux) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.148.

Extrait de l'Assemblée Générale de l'associée unique tenue le 15 décembre 2008

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Pour extrait sincère et conforme
Pour RCP (LUX) HOLDINGS S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009018516/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Collonge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.241.

—
En vertu du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 21 décembre 2007, la société anonyme Collonge Finance SA, Associé Unique de la société Collonge Investments S.à.r.l, a transformé sa forme juridique de société anonyme en société à responsabilité limitée avec effet au 21 décembre 2007 sous la dénomination sociale «Collonge Finance S.à r.l.».

En vertu du procès-verbal d'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 1^{er} juillet 2008, l'Associé Unique Collonge Finance S.à.r.l confirme le transfert de son siège social au 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009017869/5065/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10655B. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Knauf Center Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 98.486.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 2 janvier 2009

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société en date du 2 janvier 2009, que

1. - Mme Annette Knauf,
- M. Erny Schmitz et
- M. Justin Dostert

ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société avec effet au 2 janvier 2009.

2. M. Ernest Schmitz a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 2 janvier 2009.

3. Mme Liliane Theissen a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 2 janvier 2009.

4. - M. Mark Verleye, né le 16 novembre 1960 à Gand (Belgique), demeurant professionnellement à 1861 Wolvertem, Grotendries 31 A, Belgique,

- M. Michel Eeckhout, né le 2 novembre 1949 à Anvers (Belgique), demeurant professionnellement à 1970 Wezembeek-Oppem, Zikkelstraat 44, Belgique;

- Mme Christiane Steegmans, née le 2 juillet 1958 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement à 1428 Lillois, rue du Baty 98, Belgique,

ont été nommés, avec effet au 2 janvier 2009, comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

5. Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 a été nommé avec effet au 2 janvier 2009 comme commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale devant approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.
Pour Knauf Center Pommerlach S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009018531/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10215. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Mediatrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.138.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 17 décembre 2008
à 15.00 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg le 17 décembre 2008.
Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
Francesca Docchio / Xavier Mangiullo
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009017875/9125/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07275A. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 113.179.

—
Les cessions de parts sociales suivantes sont intervenues en date du 15/07/2008:

Madame Natacha PERAT cède 2 parts sociales à Monsieur Jean DEBROUX, né à Bastogne (Belgique), le 03/04/1965 et demeurant à B-6887 Saint-Médard, place de Gribomont 4

Monsieur Alexandre DEVOLF cède 16 parts sociales à Monsieur Jean DEBROUX, précité

Monsieur Michel WISLET cède 14 parts sociales à Monsieur Jean DEBROUX, précité.

La nouvelle répartition du capital au 15/07/2008 se présente donc comme suit:

Natacha PERAT demeurant à B-5300 Andenne, rue de la Grange-Bodart, 699 détient 22 parts sociales.

Alexandre DEVOLF demeurant à B-6800 Neuvillers, rue de Grandvoir, 51 détient 34 parts sociales.

Jean DEBROUX demeurant à B-6887 Saint Médard, place de Gribomont, 4 détient 32 parts sociales.

Michel WISLET demeurant à B-4000 Liège, En Neuvic, 52 détient 12 parts sociales.

Fait à Steinfort, le 15/07/2008.
Alexandre DEVOLF
Gérant Administratif

Référence de publication: 2009017945/824/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA01986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 78.116.650,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009018704/5770/13.

(090018364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Kanoba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.532.

Le Bilan au 31.12.2006 et les annexes ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018107/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04796. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Dammusi S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 71.614.

Le Bilan au 12 novembre 2008 et annexes ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018108/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09635. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Alexandre Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 128.992.

Le bilan au 31 décembre 2007 et annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018109/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09637. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

RCP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.016.

—
Extrait de l'assemblée générale de l'associée unique tenue le 15 décembre 2008

L'associée unique a décidé de nommer avec effet au 1^{er} novembre 2008 et pour une durée indéterminée Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RCP GERMANY S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009018517/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00302. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Grid Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 10A, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 108.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018110/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03168. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Damro Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 104.583.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018111/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03097. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

OPT...IN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 127, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 116.064.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018112/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03095. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

I.W.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 2 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009018575/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2009, réf. DSO-DA00484. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090018207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Vence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.703.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 2008

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Catégorie B Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et de l'administrateur de Catégorie A Mme Silvia PACELLI ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LIMITED Strovoulou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Le 03 décembre 2008.

Pour VENCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009018493/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Villeurbanne PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.600,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.783.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, a limited liability company organised and existing under German Law with registered office at 80333 MUNICH (Germany) Wittelsbacherplatz, 1, registered with the Munich tribunal (Germany) at the B department under number 149356 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Munich on 19 December 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Villeurbanne PropCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 118783, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing then in Mersch, dated 26 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1949 of 17 October 2006 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 512,500.-) to five hundred twelve thousand six hundred euro (EUR 512,600.-) through the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Share").

This New Share is subscribed by the Sole Shareholder, TMW Pramerica Property Investment GmbH, pre-named, here represented as aforementioned.

The Sole Shareholder subscribes to this New Share through a contribution in kind of sixty-four thousand eight hundred twenty-three (64,823) shares held by the Sole Shareholder in Villeurbanne Propco II, a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of France, registered with the Paris RCS under number B 493 404 339, free of any liens, pledges or other encumbrances and amounting to seven million seven hundred seventy-eight thousand seven hundred sixty euro (EUR 7,778,760.-) as of the date of the contribution as evidenced by a free transferability and valuation certificate issued by the Sole Shareholder that will remain attached to the present deed.

This contribution is allocated for one hundred euro (EUR 100.-) to the share capital and for seven million seven hundred seventy-eight thousand six hundred sixty euro (EUR 7,778,660.-) to the share premium account of the Company.

Proportional capital duty exemption request

Considering that the above subscription and payment concerns the share capital increase of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of more than 99% (i.e. sixty-four thousand eight hundred twenty-three shares (64,823) out of sixty-four thousand nine hundred twenty-three shares (64,923)) of the shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution to the Company of sixty-four thousand eight hundred twenty-three shares (64,823) shares of Villeurbanne Propco II, a société à responsabilité limitée organised and existing under the laws of France, registered with the Paris RCS under number B 493 404 339.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 512,600 (five hundred twelve thousand and six hundred Euro) represented by 5,126 (five thousand one hundred and twenty-six) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred) per share each"

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing proxyholder and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-un octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

TMW Pramerica Property Investment GmbH, société à responsabilité de droit allemand ayant son siège à 80333 MUNICH (Allemagne) Wittelsbacherplatz, 1, enregistrée au registre du commerce du Tribunal de première instance de MUNICH (Allemagne) au département B sous le numéro 149356 (l' "Actionnaire Unique"),

Représentée aux fins des présentes par Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Au terme d'une procuration donnée à Munich le 19 Décembre 2008,

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le soussigné, restera annexée au présente pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de Villeurbanne PropCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit dur Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118783, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1949 en date 17 octobre 2006 (la "Société").

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions qui suivent:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euro (EUR 100,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 512.500,-) à cinq cent douze mille six cents euros (EUR 512.600,-) par l'émission d'une action nouvelle ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes (l' "Action Nouvelle")

Cette Action Nouvelle est souscrite par l'Actionnaire Unique, TMW Pramerica Property Investment GmbH, ci-avant nommée, représentée comme il est dit.

L'Actionnaire Unique souscrit à cette Action Nouvelle par un apport en nature consistant en soixante-quatre mille huit cent vingt-trois (64,823) actions détenues par l'Actionnaire Unique dans Villeurbanne Propco II, une société à responsabilité limitée de droit français, enregistré au RCS de Paris sous le numéro B 493 404 339, libre de tout privilège, gage ou autre restrictions grevant la libre cessibilité et d'une valeur de sept millions sept cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante euro (EUR 7.778.760,-) à la date de l'apport ainsi qu'il apparaît du certificat de valeur et libre cessibilité émis par l'Actionnaire Unique qui restera annexé aux présentes.

Cet apport est alloué à hauteur de cent euro (EUR 100,-) au capital social et pour sept millions sept cent soixante-dix-huit mille six cent soixante euro (EUR 7.778.660,-) au compte prime d'émission de la Société.

Demande d'exemption du droit d'apport proportionnel

Considérant que la souscription ci-dessus concerne l'augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature constitué de plus de 99% (i.e. soixante-quatre mille huit cent vingt-trois (64,823) des soixante-quatre mille neuf cent vingt-trois (64,923)) des actions d'une société ayant son siège dans un état membre de l'Union Européenne toutes les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 Décembre 1971, tel que modifiée par la loi du 3 Décembre 1986, sont réunies de sorte à bénéficier de l'exemption du droit proportionnel d'apport pour l'apport en nature de soixante-quatre mille huit cent vingt-trois (64,823) actions de Villeurbanne Propco II, une société à responsabilité limitée de droit français, enregistré au RCS de Paris sous le numéro B 493 404 339 à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Actionnaire Unique décide de changer l'article 5 des statuts de la Société qui désormais se lira ainsi que suit :

" **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à 512.600 EUR (cinq cent douze mille six cents euros), représenté par 5.126 (cinq mille cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune."

A la demande du comparant le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé : J-B. BEAUVOIR-PLANSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52936. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019081/242/116.

(090019850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Varius (Conseil) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 janvier 2009

4^{ème} Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Geert de Bruyne, Monsieur Norbert Joris, Monsieur Ger Rooze, ainsi que celui du Réviseur d'Entreprises de KPMG audit Sàrl pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2009.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour VARIUS (CONSEIL) S.A.

Geert DE BRUYNE

Administrateur et Président

Référence de publication: 2009018494/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Sky One, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.473.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 novembre 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Arnaud Christiaens, Jean-Michel Rocchi, Alain Léonard et Pierre Delandmeter en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,

2. de réélire KPMG Audit S.à.r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour SKY ONE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009018495/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Willingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 144.444.

—
STATUTS

8872 L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme constituée sous et régie par les lois du Liechtenstein "Willingen Aktiengesellschaft", (la "Société"), établie et ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Austrasse 42, constituée suivant acte sous seing privé en date du 23 décembre 1994, inscrite au Registre de Commerce de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro FL-0001.521.729-2.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra KAISER, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate officer, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie BIRCK, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la Société, datée du 24 novembre 2008 à Vaduz (Liechtenstein), autorisée le 9 décembre 2008 par le "Grundbuch-und Öffentlichkeitsregisteramt" du Liechtenstein, décidant le transfert sans discontinuité de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2008, ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée "WILLINGEN S.A.".

3. Approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur la valeur de la Société et fixation du capital à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de six cent cinquante euros (650,- EUR) chacune, attribuées aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans le capital social.

4. Décision d'adopter pour l'objet social la teneur suivante:

"La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

5. Modification des statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise.

6. Décision de fixer le siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

7. Acceptation de la démission et décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires de la Société.

8. Nomination de nouveaux administrateurs et commissaire et détermination de la durée de leur mandat.

9. Détermination de dispositions transitoires en ce qui concerne l'exercice comptable.

10. Détermination de la situation comptable de référence de la Société et confirmation de la réalisation du transfert du Liechtenstein à Luxembourg dans une nécessaire et parfaite continuité patrimoniale et juridique.

11. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

F) Que les documents suivants sont soumis à l'assemblée:

- le procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Vaduz, (Principauté du Liechtenstein), le 24 novembre 2008, décidant le transfert du Liechtenstein au Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuité ou perte de la personnalité juridique;

- un extrait émis par le Registre Public de Vaduz, Liechtenstein, (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein) attestant l'immatriculation de la Société sous le numéro FL-0001.521.729-2, enregistrée le 23 décembre 1994;

un certificat émis par le "Grundbuch- und Öffentlichkeitsregisteramt" de Vaduz, Liechtenstein, en date du 9 décembre 2008, établissant l'autorisation du transfert de Vaduz au Luxembourg, sans dissolution, discontinuité ou perte de la personnalité juridique, conformément à l'article 234. Abs. 1 du PGR du Liechtenstein.

- le bilan de la Société présentant une situation au 31 août 2008.

Tous les documents précités seront signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

La composition de l'universalité des actifs et passifs de la Société ressort de la situation financière précitée.

Un rapport émis par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, en date du 26 novembre 2008, présente la conclusion suivante:

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de Willingen S.A. (une société de droit luxembourgeois) à émettre en contrepartie."

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision prise par l'assemblée des actionnaires de la Société, datée du 24 novembre 2008 à Vaduz (Principauté du Liechtenstein), autorisant le transfert sans discontinuité de la Société, avec effet au 1^{er} septembre 2008, au Grand-Duché de Luxembourg ainsi que l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée décide également de radier la Société du Registre de Commerce de Vaduz, (Principauté du Liechtenstein), (Öffentlichkeitsregister Liechtenstein), dès que la Société sera inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la Société la nationalité luxembourgeoise sous la dénomination de "WILLINGEN S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport sur la valeur de la Société émis par Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, de fixer le capital à cent mille (100.000,-CHF), converti au taux de change 1,- EUR = 1,538462 CHF en soixante-cinq mille (65.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de six cent cinquante euros (650,- EUR) qui sont attribuées aux actionnaires de manière strictement proportionnelle à leur participation actuelle dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- d'adopter pour la Société l'objet social repris sous le point 4) de l'ordre du jour;
- de modifier les statuts de la Société dans la mesure nécessaire à leur adaptation à la législation luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de "WILLINGEN S.A." (la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à soixante-cinq mille euros (65.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de six cent cinquante euros (650,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation

de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 13 avril à 13,00 heures au Grand-Duché de Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et au commissaire aux comptes et de leur donner décharge pour la période où la Société était de nationalité du Liechtenstein.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs:

a) Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon, (Belgique), le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, présidente du conseil d'administration,

b) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;

c) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, comme commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014.

Neuvième résolution

L'assemblée constate:

- que le 1^{er} exercice social commence le 1^{er} septembre 2008 pour se terminer le 31 décembre 2008, et
- que la première assemblée générale annuelle sous le régime légal luxembourgeois se tiendra en 2009.

Dixième résolution

L'assemblée décide de spécifier que la situation ayant servi de base au transfert de domicile et au changement de nationalité qui en résulte, auditée par la Monsieur Marco RIES, préqualifié, correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg.

La Société est transférée avec l'intégralité de ses actifs et passifs, sans aucune réserve, sans intervention de nouvel apport ou distribution d'aucune sorte, dans une parfaite continuité patrimoniale et juridique.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à deux mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KAISER - MEUNIER - BIRCK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation GRE/2009/19. Reçu Trois cent vingt-cinq euros 0,5 %: 325,- €
Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009018872/231/303.

(090019059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Swiss Finance & Property Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 91.649.

Im Jahre zweitausendacht, am neunzehnten Dezember.

Vor dem amtierenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

versammelten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der "SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT" (die "Gesellschaft"), eine Holdingaktiengesellschaft mit Sitz in L-6840 Machtum, 12, rue Knupp, gegründet laut notarieller Urkunde vom 23. Dezember 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 272 vom 13. März 2003.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 91.649.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Johannes RENKES, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte beinhaltet:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6840 Machtum, 12, rue Knupp nach L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Anpassung von Artikel 2 der Satzungen wie folgt:

" **Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt."

3. Änderung des Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft (SOPARFI).

4. Anpassung von Artikel 4 der Satzungen wie folgt:

" **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren bzw. diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern."

5. Anpassung von Artikel 1 der Satzungen wie folgt:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT."

6. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, durch Satzungsänderung, das Kapital auf CHF 6.000.000 zu erhöhen mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie zu zeichnen, ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszubehaltenden Aktien vorzubehalten.

7. Anpassung von Artikel 5 der Satzungen wie folgt:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt CHF 255.005 eingeteilt in 1.000 Aktien ohne Nominanlwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf CHF 6.000.000 festgesetzt.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des Weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, welche am 18. Dezember 2013 endet, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

8. Abschaffung der Kategorie A und B von Verwaltungsratsmitgliedern und Anpassung von Artikel 8 und Artikel 12 der Satzungen wie folgt:

" **Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend."

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten."

9. Anpassung von Artikel 11 und Artikel 16 Absatz 2 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

" **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

" **Art. 16. Absatz 2.** Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

II. Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage angefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung wurde einberufen durch Einberufungsschreiben enthaltend die Tagesordnung, welche an sämtliche Aktionäre der Gesellschaft, am 05. Dezember 2008 verschickt wurde.

IV. Dass von eintausend (1.000) ausgegebenen Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft vertreten, neunhundert (900) Aktien vertreten sind. Demnach ist die Generalversammlung beschlussfähig und kann über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-6840 Machtum, 12, rue Knupp nach L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 2 der Satzungen wie folgt anzupassen:

" **Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Holdingstatus der Gesellschaft nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 in eine Finanzbeteiligungsgesellschaft (SOPARFI) zu ändern und Artikel 4 der Satzungen wie folgt anzupassen.

" **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren bzw. diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1 der Satzungen wie folgt anzupassen:

" **Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT."

Fünfter Beschluss

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates zur Kenntnis, welcher die Einfügung in die Gesellschaftsordnung eines genehmigten Kapitals in Höhe von CHF 6.000.000 (sechs Millionen Schweizer Franken) vorschlägt, eingeteilt in Aktien ohne Nominalwert, welche ausgestattet sind mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien, und den Verwaltungsrat zu ermächtigen im Rahmen des genehmigten Kapitals Anleihen auszugeben sei es in Form von Inhaberaktien oder in anderer Form.

Dieser Bericht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vorstand und den Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit ihr einregistriert zu werden.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Satzungen wie folgt anzupassen:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt CHF 255.005 (zweihundertfünfundfünfzigtausendundfünf Schweizer Franken) eingeteilt in 1.000 (eintausend) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf CHF 6.000.000 (sechs Millionen Schweizer Franken) festgesetzt.

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Des Weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, welche am 19. Dezember 2013 endet, das gezeichnete Gesellschaftskapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat ist im Besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist außerdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Maßgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Kategorie A und B von Verwaltungsratsmitgliedern anzupassen und Artikel 8 und Artikel 12 der Satzungen wie folgt anzupassen:

" **Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend."

" **Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten."

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 11 und Artikel 16, zweiter Absatz der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

" **Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen".

" **Art. 16. Absatz 2.** Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen".

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Kompargenten, haben diese mit dem Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. HANSEN, J. RENKES, M. ALBERTUS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. Dezember 2008. Relation: EAC/2008/15877. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 30 Januar 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019056/239/195.

(090019803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

M.C.M., Metal Concept et Machine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.431.

—
Attestation de l'administrateur délégué

Je soussigné Georges VACHON-FRANCE, administrateur délégué de M.C.M., METAL CONCEPT ET MACHINE SA, atteste que la nouvelle adresse de Madame Catherine VACHON-FRANCE (administrateur) est: 5, route du Moulin à F-55600 ECOUVIEZ.

Fait à RODANGE, le 26 novembre 2008.

Monsieur Georges VACHON-FRANCE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009018496/597/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08009. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Kinkade Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.200.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle, la fonction de Monsieur Alan DUNDON figurant sur l'extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 novembre 2008, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 19 décembre 2008 sous la référence n° 080187407 doit être lue de la manière suivante: "Gérant"

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009018511/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00135. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090018885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Finarom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 82.783.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2008 que:

- Monsieur Antoine FIRMENICH, demeurant, 19B Trevoise Crescent, Trevoise 12, 298098 SINGAPORE.

A été coopté Administrateur en remplacement de Monsieur André POMETTA, Administrateur démissionnaire, dont le mandat prendra fin le 31 décembre 2008.

Le mandat de l'Administrateur coopté prend effet le 1^{er} janvier 2009 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier l'élection de Monsieur Antoine FIRMENICH en tant qu'Administrateur.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009019022/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10696. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090019531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lovex International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.744.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 24 décembre 2008

M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur B de la société en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur B démission-

naire, dont il achèvera le mandat d'administrateur B qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LOVEX INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018528/4523/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00648. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Keller A.G./S.A., Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Im Jahre zweitausendundacht, am achten Dezember

Vor dem unterzeichneten Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft Norbert KELLER A.G. abgekürzt KELLER A.G./S.A. mit Sitz in L-9911 Uiflingen, 38-40, rue de Wilwerdange,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand UNSEN mit Amtssitz zu Diekirch, am 9. Januar 1990, veröffentlicht im Memorial C Blatt 10760 von 1990. Die Satzungen wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Urbain Tholl mit dem Amtssitz zu Mersch am 16. Dezember 2004, veröffentlicht im Memorial C Blatt Nummer 339 vom 15. April 2005;

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 93108.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15.20 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Norbert KELLER, Geschäftsmann, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Malmedyer Straße 95;

Der Präsident bestimmt zum Stimmzähler Francis Flamant, Geschäftsmann, wohnhaft, Astrid Laan 124, 9500 Geeraardsbergen, Belgien

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Fräulein Nadja SCHICKES, Notariatsangestellte, wohnhaft in Lullingen

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft Norbert KELLER A.G. sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, die nach Abzeichnung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den verhandelnden Notar als Anlage gegenwärtiger Urkunde beigefügt ist, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 400 bestehenden Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital bilden, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, so dass die Versammlung rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Auf der Tagesordnung der heutigen Versammlung stehen nachfolgende Punkte:

1. Minderung des Gesellschaftskapitals um 40.000 EURO, wodurch das bestehende Kapital von 400.000 EURO auf 360.000 EURO reduziert wird, aufgrund der Rücknahme, durch die Norbert KELLER AG, und anschließender Annullierung von 40 Aktien mit einem Nennwert von 1.000 EURO pro Aktie.

2. Kapitalerhöhung um 240.000,00 EUR durch Einverbleibung von Gewinnvorträgen.

3. Abänderung von Artikel 3 Absatz 1 der Satzungen wie folgt:

„ **Art. 3 (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt SECHSHUNDERTTAUSEND (600.000,-) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTSECHZIG Aktien, ohne Nominalwert“.

4. Abänderung von Artikel 10 der Satzungen wie folgt:

Art. 10. „Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift der Delegierten des Verwaltungsrats und eines weiteren Verwaltungsratsmitglieds, beziehungsweise durch die alleinige Unterschrift einer durch den Verwaltungsrat bevollmächtigten Person.“

5. Rücktritt eines Verwaltungsratsmitglieds mit Entlastung.

6. Die Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds dessen Mandat, am Ende der ordentlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2013 befindet, erlischt.

7. Annullierung der 40 zurückgenommenen Aktien.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um 40.000 EURO zu mindern, wodurch das bestehende Kapital von 400.000 EURO auf 360.000 EURO reduziert wird. Diese Kapitalminderung erfolgt durch Rücknahme und anschließender Annullierung von 40 Aktien mit einem Nennwert von 1000.-€ pro Aktie, durch die Gesellschaft Norbert KELLER A.G.

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat diese 40 Aktien (Nr. bis Nr.) zu annullieren.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Kapital um 240.000,00 EUR zu erhöhen, durch Einverbleibung von Gewinnvorträgen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Artikel 3 Absatz 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 3. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt SECHSHUNDERTTAUSEND (600.000,-) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTSECHZIG Aktien, ohne Nominalwert“.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 10 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 10.** Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrats und eines weiteren Verwaltungsratsmitglieds, beziehungsweise durch die alleinige Unterschrift einer durch den Verwaltungsrat bevollmächtigten Person.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Kurt MOUTSCHEN von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats an und erteilt ihm Entlast für die Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung ernennt ein neues Verwaltungsratsmitglied, dessen Mandat am Ende der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2013 befindet, erlischt:

- Frau Antonia LEYENS, Kauffrau, geboren in Amel (B), am 22. September 1959, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Malmedyer Straße 95

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschließt die 40 zurückgenommenen Aktien zu annullieren.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um Uhr.

Schätzung der Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1300 Euro

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Keller, F. Flamant, N. Schickes, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 décembre 2008 - WIL/2008/1071 -Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren auf Stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 26. Januar 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009018851/2724/88.

(090019479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lovex International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 22.744.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 19 janvier 2009

1) La cooptation de M. Pietro LONGO a été ratifiée. Il a été nommé comme administrateur B en remplacement de M. Cornelius Martin BECHTEL jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2) Fin du mandat d'administrateur B de:

- M. Jean FELL.

- Mme Christine SCHWEITZER.

3) Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 à 3.

4) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur B.

5) Nomination comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014 de:

- M. Pietro LONGO.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

LOVEX INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018529/4523/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01186. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Victor Hugo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.196.

—
En date du 11 décembre 2008, l'associé unique de la Société à changé son nom comme suit:

- VICTOR HUGO 1 S.à R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

VICTOR HUGO 2 S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009018530/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.578.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009018683/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00713. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.584.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 14 janvier 2009

L'assemblée générale des associés a décidé:

- D'accepter la démission de M. David Swan, gérant de catégorie A, avec effet au 16 décembre 2008,
- De nommer comme nouveau gérant de catégorie A M. Justin Chuter, avec adresse à Whitelands, Hollist Lane, Easebourne, Midhurst, West Sussex, GU29 9AD, en remplacement de M. David Swan.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour la Société

Maître Nicolas Gauzès

Référence de publication: 2009018540/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Cerenco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.819.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 septembre 2008 que:

Le mandat des administrateurs à savoir,

Monsieur OLIVA Giuseppe, né le 01.07.1939 à Santa Domenica Talao (CS) (Italie), demeurant à L-1627, 9, rue Giselbert,

Madame GAROFOLI Francesca, née le 29.01.1949 à Scandiano (RE) (Italie) demeurant à L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert,

Monsieur LEONARDI Alberto, né le 21.02.1930 à Fiorano Modenese (MO) (Italie), demeurant à I-42019 Scandiano (RE), 32, Via Republica

sont reconduits pour une période de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

La société Fidu-Concept Sàrl démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

La société FIDU-CONCEPT Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée commissaire aux comptes, pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009018545/3560/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Circle Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.578.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009018684/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00712. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Usiminas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.370.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.737.

—
Résolutions des Associés prises en date du 1^{er} juillet 2008

Après lecture du rapport de gestion du gérant unique, les soussignées: USINAS SIDERURGICAS DE MINAS GERAIS S.A. - USIMINAS, ayant le siège social, Rua Prof. José Vieira de Mendonça, 3011, CEP 31310-260 Belo Horizonte, Minas Gerais, BRAZIL, est le seul Associé USIMINAS INTERNATIONAL S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- les démissions de Mr. Rinaldo Campos Soares et de Mr. Bertoldo Machado VEIGA sont acceptées.
- de réduire le nombre de gérants de 3 à 2.
- Mr. Antonio Soares da Cunha Castello Branco, ayant son adresse professionnelle, Rua Prof. José Vieira de Mendonça, 3011, CEP 31310-260 Belo Horizonte est nommé nouveau Gérant.

Le 1^{er} juillet 2008.

Pour USIMINAS INTERNATIONAL S.à.r.l.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009018547/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04283. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Fifty Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.380.

In the year two thousand and eight, on the twentyfourth day of December,
Before Maître Camille MINES, notary public residing in Capellen,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FIFTY FOUR SA, société anonyme, having its registered office in L-1330 LUXEMBOURG, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte,

trade register of Luxembourg section B number (32.285)61.380 incorporated by deed dated October 15th, 1997, enacted by Maître Paul BETTINGEN, notary public, then residing in Niederanven, published in the Mémorial C, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations", number 56 of January 26th, 1998, page 2.674,

and whose Articles of Association have been amended by deed received by an extraordinary general assembly hold on the 2nd of October 2001, published in the Mémorial C, number 645 of April 25th, 2002, page 30.945.

The meeting is presided by Maître Roy REDING, lawyer, having his professional residence in Luxembourg, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appoints as secretary Miss Manon HOFFMANN, employee, having her professional residence in Capellen.

The meeting elects as scrutineer Mrs Véronique BARATON, employee, having her professional residence in Capellen.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the all shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - Acceptance of the resignation with effect to the 1st of January 2005, of Madame Karine REUTER, residing in Folschette, rue du Moulin, and

Maître Reguia AMIALI, residing professionally in Esch/Alzette,

as Directors of the Company and acceptance of the resignation from the 1st of January 2005 on of PENTLAND CORP, as statutory auditor of the Company.

- Acceptance of the resignation with effect to the 1st of July 2008, of Maître Roy REDING, residing professionally in Luxembourg, 40 Boulevard GD Charlotte,
as Director of the Company

2. - Full and complete discharge to the directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

3. - Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Calle Aquilino de la Guardia N°8, IGRA Building, Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

4. - Election of ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN with registered office in Panama, Calle Aquilino de la Guardia N° 8, IGRA Building, Panama City, as registered agent and power to ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama.

5. - Power to Maître Roy REDING, residing in Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting - unanimously - accepts the resignations of Maître Roy REDING, Madame Karine REUTER and Maître Reguia AMIALI as Directors of the Company with effects on the 1st of July 2008 for the first and 1st of January 2005 for the second and the third, and fully discharges the directors for their mandate up to this date.

Second resolution

The meeting - unanimously - accepts the resignation of PENTLAND CORP, as statutory auditor and fully discharges the auditor for its mandate up to this date.

Third resolution

The meeting resolves to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama and to change the Company's nationality into Panamanian without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of the Company's registration in Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolves that the address of its registered office in Panama shall be fixed at the offices of ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN, having its registered offices in Calle Aquilino de la Guradia N° 8, IGRA Building, Panama City Panama, Republic of Panama.

Forth resolution

The meeting resolves to elect ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN, as registeredN agent and grant all powers to ICAZA, GONZALEZ-RUIZ & ALEMAN, in order:

- to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama
- to sign all acts and documents and take all the necessary steps, do all necessary requisitions, declarations and delegations relating to this.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant all powers to Maître Roy REDING lawyer, having his professional residence in L-1330 LUXEMBOURG, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting decides that all documents relating to the company shall be transferred to the new registered agent. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède,

étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

FIFTY FOUR S.A.

Société Anonyme

Siège social: 40, Boulevard Grande Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

B 32.285

L'an deux mil huit, le vingt-quatre décembre

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à CAPELLEN, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIFTY FOUR S.A., ayant son siège social à L-1330 LUXEMBOURG, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro (32.285)61.380,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire alors de résidence à Niederanven, en date du 15 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 26 janvier 1998, numéro 56, page 2.674,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale sous seing privé du 2 octobre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 25 avril 2002, numéro 645, page 30.945.

L'assemblée est présidée par Maître Roy REDING, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant professionnellement à Capellen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Démission du Conseil d'Administration ainsi que du commissaire aux comptes

2. - Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante:

Calle Aquilino de la Guardia N° 8, IGRA Building, Panama City, République de Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés à Panama.

2. - Pouvoir à accorder au bureau ICAZA, Gonzalez-Ruiz & Aleman, avec siège social à Calle Aquilino de la Guardia N° 8, IGRA Building, Panama City, République de Panama à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama.

3. - Attribution de tous pouvoirs à Maître Roy REDING, avocat, demeurant à Luxembourg, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, avec effet au 1^{er} juillet 2008

Madame Karine REUTER, demeurant à Folschette, rue du Moulin, avec effet au 1^{er} janvier 2005

Maître Réguia AMIALI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, avec effet au 1^{er} janvier 2005 de leurs fonctions d'administrateurs de la prédite société à compter de ce jour et leur donne quitus, pleine et entière décharge.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de la société PENTLAND CORP ayant son siège social à Ciudad de Panama, République du Panama, de sa fonction de commissaire aux comptes de la prédite société à compter du 1^{er} janvier 2005, et lui donne quitus.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama, et de faire adopter par la Société la nationalité panaméenne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Panama.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social au Panama sera fixée Calle Aquilino de la Guardia N° 8, IGRA Building, Panama City, République de Panama.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au bureau ICAZA, GONZALEZ-RUIS & Aleman, avec siège à Calle Aquilino de la Guardia N° 8, IGRA Building Panama City, République de Panama à l'effet:

- d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama;
- d'accomplir toutes formalités administratives afin d'enregistrer la Société au Panama;
- de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Maître Roy REDING, avocat, demeurant à Luxembourg, 40, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, prénommé, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société seront transmises au nouveau domiciliataire.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Capellen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. REDING, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2008. Relation: CAP/2008/4003. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 9 janvier 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009018848/225/176.

(090019778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Foncière Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.162.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme MALPERTHUS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg section b numéro 119.792;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "FONCIERE AVENIR S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 125.162, a été constituée sous le régime légal français sous la forme d'une Société par Action Simplifiée par acte sous seing privé en date du 15 mars 2004, et son siège social a été transféré au Grand Duché de Luxembourg, en adoptant la forme d'une société anonyme luxembourgeoise, par acte reçu en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C numéro 872 du 14 mai 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme "FONCIERE AVENIR S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "FONCIERE AVENIR S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire aux comptes et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50794. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009018943/211/47.

(090019485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

Lorupe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.961.

Je soussigné, Jean-Luc LOUIS, demeurant 17, chemin des Patars à B-4163 Anthisnes, administrateur délégué de la société LORUPE HOLDING S.A., décide de nommer au poste de fondé de pouvoir, Monsieur Henri PETERS, né le 16.12.1956 à Rocourt (B) demeurant 11, rue Neuve à B-4690 Bassenge. Le fondé de pouvoir a les mêmes pouvoirs que l'administrateur délégué pour ouvrir et gérer seul les comptes bancaires de LORUPE HOLDING S.A. et engager en toute circonstance et par sa seule signature la société. Cette nomination est valable à partir de ce jour.

Fait à Wilwerdange, le 3 décembre 2008.

Pour LORUPE HOLDING S.A.

Jean-Luc LOUIS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009018568/1750/18.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2009, réf. DSO-DA00431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090018310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Arvo Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.209.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009018690/5770/12.

(090018575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Holding Six S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 98.680.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018691/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09872. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009018692/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09854. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.

Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 11, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 29.959.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.01.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009018778/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08152. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090018835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2009.